

Nombre de membres**en exercice** : 10**Séance du jeudi 05 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée le 28 mars 2018, s'est réunie sous la présidence de Pierre RICHIERO.

Présents : 7**Votants** : 10**Sont présents** : Pierre RICHIERO, Christian MORTEMOSQUE, Alain JOLY, Didier BERNARDI, Raymond ROUSSELY, Olivier DELCROS, David HILAIRE**Représentés** : Nicolas GINESTET, David COWAN, Margaret COWAN**Excuses** :**Absents** :**Secrétaire de séance** : David HILAIRE**Ordre du jour:**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 mars 2018
- Opération gîtes ruraux: choix des entreprises
- Assainissement "Versailles": projet d'extension
- Disfonctionnement assainissement du Bourg
- Commerce : sécurisation réserve
- Lotissement : entretien espaces verts
- Bourg de Montguyard : nettoyage des pavés
- Projet d'adressage : nom des rues et numérotation
- Travaux de voirie : étude des devis
- Questions diverses :
 - ° Préparation des travaux à la maison Imbert
 - ° CCPSP : proposition d'achat groupé panneaux signalisation routière.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 MARS 2018

Le compte-rendu de la réunion du 16 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

2. SITUATION DES FINANCES LOCALES.

Le total du bordereau de recettes n° 7 est de 43 954.71

Le total du bordereau de dépenses n°15 est de 39 048.54

Le solde comptable est de 64 906.17 euros et le solde de la trésorerie est de 188 599 euros.

Subventions restants dues à ce jour:**Multiple rural**

- contrats d'objectifs: 17 000.00 euros

3. OPERATION GÎTES RURAUX : CHOIX DES ENTREPRISES

Suite à l'écart entre les offres et l'estimatif de l'architecte, le Conseil Municipal déclare le Lot n°2 Charpente/Couverture/Zinguerie infructueux. Des précisions seront demandées à l'architecte. Une nouvelle consultation des entreprises pour le lot n°2 sera nécessaire. Le choix des entreprises est reporté à un prochain conseil.

4. ASSAINISSEMENT LOTISSEMENT "VERSAILLES": PROJET D'EXTENSION

La station d'épuration et de traitement actuellement en place au lotissement devra être remplacée car elle ne permettra pas, à l'avenir, de traiter les eaux usées de tous les foyers. L'étude des différentes propositions est reportée à un prochain conseil.

5. DYSFONCTIONNEMENT RESEAU ASSAINISSEMENT DU BOURG:

Le réseau d'assainissement depuis le logement communal s'étant obturé par deux fois, il a été demandé à l'entreprise CANTIRAN de procéder à la vérification de l'état du réseau. Après examen à la caméra, il

s'avère qu'il y a un défaut de pente. Le rapport sera transmis à l'entreprise ETR qui avait exécuté les travaux, pour rectification.

6. COMMERCE - SECURISATION RESERVE:

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de sécuriser, par l'installation d'une cloison, l'accès à la réserve du commerce, afin que les clients ne puissent accéder à la réserve depuis l'entrée des toilettes. Ces travaux seront effectués par l'entreprise QUILES.

7. LOTISSEMENT à "VERSAILLES" : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - DE 2018 015

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'entretien des espaces verts situés au lotissement de "Versailles". Du fait de l'extension du lotissement, 362.26 mètres carré se rajoutent au contrat initial.

Le devis proposé par l'entreprise AMAT - ESAT PROD LE MERIGNAC s'élève à 2 686.54 euros H.T. , payable à chaque trimestre de l'année.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants:

- Accepte le devis de l'entreprise AMAT-ESAT PROD LE MERIGNAC pour un montant de 2 686.54 € H.T.
- Charge Monsieur le Maire de signer ledit contrat.

8. TRAVAUX DE VOIRIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE - DE 2018 016

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'il convient de programmer pour l'année 2018 la réfection complète (en deux tranches) des routes qui restent à la charge de la commune. Les routes concernées sont la VC N°202 et la VC N°6.

Deux devis ont été proposés:

- l'entreprise EUROVIA pour 87 429.00 € H.T.
- l'entreprise ETR pour 22 852.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants:

- Accepte le devis de l'entreprise ETR pour un montant de 22 852.00 € H.T.
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis.

9. TRAVAUX DE NETTOYAGE DANS LE BOURG DE MONTGUYARD:

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire procéder par une entreprise au nettoyage des pavés et trottoirs dans le bourg de Montguyard. Des devis sont en attente de réception.

10. DEMARCHE DE DENOMINATION ET DE NUMEROTATION DES VOIES DE LA COMMUNE DE SERRES ET MONTGUYARD: LANCEMENT DE L'OPERATION - DE 2018 017

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

En particulier, Monsieur le Maire explique que cet adressage constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers périgourdins et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L. 2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L 2213-28 du CGCT, "*Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles*".

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Par la suite, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des voies.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune puis d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en oeuvre de la dénomination et du numérotage des voies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- valide le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune de SERRES ET MONTGUYARD.
- autorise l'engagement des démarches préalables à la mise en oeuvre de la dénomination et du numérotage des voies.

11. QUESTIONS DIVERSES:

- **CCPSP- proposition d'achat groupé panneaux de signalisation routière:** le Conseil Municipal souhaite faire le point sur les besoins pour l'achat de signalisation temporaire de type panneaux triangle jaune.
- **Procédure de mise en péril ordinaire:** le Maire a donné lecture des observations énoncées dans le courrier envoyé par l'un des administrés concerné par cette procédure. Le Conseil Municipal prend acte.
- **Eclairage public et économie d'énergie:** le Conseil Municipal propose d'étudier une nouvelle programmation de l'éclairage public, afin de réaliser des économies d'énergie. Le choix de la nouvelle programmation sera transmis au SDE24.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le secrétaire de séance,
David HILAIRE

Le Maire,
Pierre RICHIERO